

Du Vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures du matin

Nº 45

ACTE DE DÉCÈS de Anne, Cussiaud épouse de
Chatelet

Anne
Cusiana

décédée le jeudi 10 février 1911 à sept heures du matin profession d' aucune
 âgée de vingt-neuf ans, née à Cluses
 département de Savoie-et-Viviers domiciliée à la Gard
 fille de Jean Bussiaud né à _____ département
 d' _____ et de Jeanne Bressand
 née à Saules renseignements _____ département d' _____

Sur la déclaration à moi faite par François, Cauvain âgé de soixant-trois ans, profession de garçon à bureau domicilié à Coulon qui a dit être instruct au décès de la défunte et par Joséph, Bortaud âgé de soixante-dix ans, profession de Recharé domicilié à Coulon qui a dit être instruct au décès de la défunte

Et ont les déclarants, *Signé*

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Rucion, Pelleguin, Officier de la Région
d'honneur, déposité délégué par le Maire de la ville de Coulon

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
présent acte a été donnée aux déclarants. Signé: Cavaignac, Beckaud et Pelleguin déposit.

gnée aux déclarants. *Signé: Caydogne, Beckuud et Belleguon adjoints.*
Pour copie conforme à l'original de la Mairie de Coulon par
la Garde, le Procès Verbal. Mui huiss Cont. Garde. Vingt-cinq
Adjoints Belleguon par Monsieur le Maire de La Garde

Richard

MAIRIE D *exa Gard.*ARRONDISSEMENT DE *Toulon*

Du Cinq Août _____ mil huit cent quatre-vingt-onze, à onze heures du Matin

Nº 46

ACTE DE DÉCÈS de *Marie, Louis, François, Guisl* Epoux
de *Marie, Joséphine, André*_____

Marie
Louis
Francois
Guët

décédé le jourd'hui _____ à vingt heures du matin, profession de Commis de 1^{re} classe
du Commissariat de village de Sixante Neuf ans, né à Coulon _____
département de la Vire _____ domicilié à La Garde _____
fils de fu François, veuf, Ignace, Guet _____ né à Coulon _____ département
de la Vire _____ et de fu Suzanne, veuve, Théodore, Coite,
née à Coulon _____ département de la Vire _____

Sur la déclaration à moi faite par Eug. Lence _____, âgé
de Trente-deux _____ ans, profession de Boulanger _____ domicilié à La Garde _____
qui a dit être assuré du décès _____ du défunt et par Bonnaud, François _____
_____ âgé de quarante-cinq _____ ans, profession de propriétaire _____
domicilié à La Garde _____ qui a dit être assuré du décès _____ du défunt

Et ont les déclarants

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Silvère, Léopold, Richaoud, Adjoint
délégué par Monsieur le Maire de La Garenne.
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Ernst Leon. Bonnau

Nichols

Du Treize Jout — mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures du matin

Nº 47

ACTE DE DÉCÈS de Marie, Anne, Boyne, Barratier, veuve
de Guillaume, Auguste, Vilton

Marie Anne
Royne
Barbier

décédée le sept juin 1911 heures du matin profession d' aucune
 âge de quatre-vingt-huit ans, née à La Gaiède
 département du Vau domiciliée à La Gaiède
 fille de Jean Etienne, Barvalier né à La Gaiède département
 du Vau et de Jean Elisabeth, Guet
 née à La Gaiède département du Vau

Sur la déclaration à moi faite par Gust, Frédéric Agé
de quarant-huit ans, profession de Repart de la Marine domicilié à La Gode
qui a dit et attesté au procès à la défunte et par Brunier, Charles
Agé de quarant-cinq ans, profession de Coffeur
domicilié au Habit qui a dit être assuré du décès de la défunte
Et ont les déclarants, signé

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Silvère, Lepetit, Richaudeau, déjunt
Attesté par Monsieur le Maire de La Garde

Just

Ch. Fournier

Kihane

MAIRIE de La Gard.

ARRONDISSEMENT DE *Toulon*

De Dix-Sept Août mil huit cent quatre-vingt-onze, à huit heures du matin

Nº 48

Pierre ou Dénis avant nous, Xibrie, Leopold, Eschard, agent
 d'office par Monsieur le Maire de la garde, commissaire des finances
 d'office de l'Office de l'Etat Civil, et aussi un commissaire des finances.
 Christin, Hugues, un des propriétaires, âgé de quarante-neuf ans
 département de la Manche, employé domestique au Bureau de la
 fin de l'année, commis en cette Commune, les départements
 de quel nous ont présenté un ordre de l'avis de Monsieur qui le
 non-nous d'été de deux départements de Seine, Castagnier, âgé

Enfant
sans vie
Castagnine

Que la déclaration est faite par la femme, aux parents et de Monsieur, Pigeat, agée de quarante ans, profession de Mariée, domiciliée à Garches, qui a dit être déclarant en outre, a défini et par que dit enfant est selon elle Agée de vingt deux mois, profession de acquerit est de travail domestique de matin, disposant et dit de présentation de 24 heures de début.
Et ont les déclarants, meus et mon se peut est de la présent acte, que les déclarants Constatent, en tant que la loi par moi est signé avec Nous, après avoir lecture en a été faite.

~~remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, _____~~

Vu et approuvant la lecture de quatre-vingt-six mots zayls Nuls.

Christen

mmayuk

Richard